

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Utiliser les déchets pour créer une matière valorisée à nouveau consommable, tel est une des ambitions de développement du Grand Libournais. Contrairement à l'économie linéaire qui s'appuie sur l'exploitation sans limites des ressources, notamment naturelles, l'organisation territoriale qui est recherchée se propose une maîtrise de tous les flux, afin qu'ils reproduisent le fonctionnement quasi cyclique d'un écosystème naturel. Dans ce modèle, les circuits de consommation tendent à limiter les déchets et aboutissent à des sous-produits qui seront alors réutilisés dans d'autres processus de production : une véritable solution alternative à l'heure où l'accroissement de la population du Grand Libournais et de ses besoins en matières premières sont grandissants.

Dans le même temps, le marché de l'énergie est en pleine mutation. Les ressources fossiles s'épuisent alors que la demande croît. Pour répondre à l'augmentation inexorable du prix de l'énergie fossile et de la part significative des coûts d'exploitation, il est recherché ici le développement de productions d'énergies renouvelables. Au même titre que le photovoltaïque, l'éolien, ou encore la géothermie, les déchets sont de véritables viviers d'énergie vertes. Ils permettent de produire de la chaleur et/ou de l'électricité tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les factures énergétiques des utilisateurs.

Il s'agit ici de soutenir toutes innovations technologiques et/ou organisationnelles visant à améliorer l'écoconception, la réutilisation/réparation, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, des déchets, qu'ils soient ménagers, verts ou professionnels. Les projets attendus devront augmenter les flux mais aussi optimiser la qualité des matières valorisées, tout en diminuant la quantité des résidus ultimes non valorisés. Pour cela, des démarches portant sur des procédés, sur la logistique et l'organisation de la collecte, du tri et de la préparation, adaptées aux différentes catégories de déchets (démantèlement, déchiquetage, broyage) seront encouragées, tout comme les procédés de préparation en vue de la réutilisation des produits usagés.

## EXEMPLES D' ACTIONS ELIGIBLES

- Projets permettant la réduction et/ou la valorisation des déchets.
- Transferts de connaissance / échanges de savoir-faire.
- Mobilisation de la ressource pour la filière bois-énergie.
- Information, sensibilisation, structuration et/ou promotion territoriale de la valorisation des déchets en Grand Libournais.

# FIGE ACTION 1.4. VALORISER LES DECHETS



## DEPENSES ELIGIBLES

### Dépenses immatérielles :

- étude, conseil, animation, évaluation, diagnostic, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de formation, honoraires, cachets d'artistes.
- salaires et cotisations sociales (dans la limite de 3 ans consécutifs et de manière dégressive), gratification de stage.
- frais de déplacements, frais de restauration et frais d'hébergement.
- conception et édition de documents de communication, coût de traduction, affranchissement.
- frais de réception (restauration), location de salle, location de matériel.

### Dépenses matérielles :

- achat (neuf exclusivement) et location (hors crédit-bail) de matériel exclusivement rattachable à l'opération, aménagement de véhicule motorisé.
- travaux : construction (gros œuvre, second œuvre, finition), rénovation/restauration, démolition, aménagements intérieurs et extérieurs (meubles explicitement rattachables à l'opération, scénographie).

## BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Maîtrises d'ouvrage publiques ou potentiellement reconnues de droit public et Maîtrises d'ouvrage privées.

## MODALITES DE FINANCEMENT

- 20 % d'autofinancement sont demandés.
- subvention minimale LEADER : 1.500 €
- plafond de subvention LEADER : 30.000 €

## QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR QUE LE PROJET SOIT ELIGIBLE

- prendre contact avec l'équipe technique du programme LEADER.
- aucune dépense ne doit avoir été engagée (signature de bon pour accord, de devis, de marché public...) avant la réception du courrier accusant réception de la demande de subvention.
- mobiliser au moins une autre source de financement public (Etat, Région, Département, collectivités...).
- s'inscrire dans un processus de sélection.

Une équipe à vos côtés, tout au long de votre projet !

Pôle Territorial du Grand Libournais  
1, place Maurice Druon - 33570 Les Artigues-de-Lussac  
05 57 55 00 76  
[leader@grandlibournais.eu](mailto:leader@grandlibournais.eu)  
<http://www.grandlibournais.eu/>



GRAND  
Libournais  
Groupe d'Action Locale

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales